

REGLEMENT pour l'attribution la coupe course pour les whippets et les petits lévriers italien PLI

1. N'y participent que les whippets et PLI dont le propriétaire est membre du WWCS.

2. Les prix sont décernés comme suit:

classe ouverte	Mâles	Rang 1-3
	Femelles	Rang 1-3
grandes taille	Mâles	Rang 1-3
	Femelles	Rang 1-3
seniors	Mâles	Rang 1-3
	Femelles	Rang 1-3
grandes tailles seniors	Mâles	Rang 1-3
	Femelles	Rang 1-3

La participation d'au moins 6 chiens au classement général est obligatoire.
Si moins de chiens y participent seul le 1^{er} rang recevra un prix.

Pour le classement final la classification officiel est décisif, même si le départ n'a pas toujours eu lieu dans celle-ci. La date de naissance et le certificat des mesures est décisif.

3. Les 4 meilleurs résultats comptent.

Ils doivent avoir participés au minimum à 4 courses pour figurer dans le classement.

4. Seul les courses nationaux et/ou internationaux et les courses solo effectuées en Suisse comptent. Les courses à titres ne comptent pas (Ch. Suisse, Ch. Europe resp. du Monde)

5. Pour figurer dans le classement les chiens doivent avoir participés au minimum sur 3 différents cynodromes suisse

6. Attribution des points:

Les points seront attribués, en fonction de la catégorie dans laquelle le chien a couru.

Par exemple 6 chiens au départ, égal 6 points, le gagnant obtient 6 points, le deuxième 5 etc., le sixième 1 point.

Par exemple 7 chiens au départ, égal 7 points, le gagnant obtient 7 points, le deuxième 6 etc., le septième 1 point.

En cas d'égalité de points, le chien ayant obtenu le meilleur classement lors d'affrontements directs est déclaré vainqueur.

Si l'égalité subsiste, le vainqueur sera le chien ayant obtenu le meilleur résultat individuel.

Si l'égalité subsiste toujours, le vainqueur sera le chien le plus âgé des deux.

7. Les prix seront distribués lors de l'assemblée générale.

8. Le classement sera effectué par le responsable pour les courses auprès du comité du WWCS.

En cas de litige dans l'interprétation, le texte allemand fait foi.

Ce règlement a été accepté par l'assemblée ordinaire du 26 février 2017.

